

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00465

**DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE AU TITRE DU PROGRAMME
OPERATIONNEL FEDER/FSE RHONE-ALPES 2014-2020**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160923-D20160046510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE RHONE-ALPES 2014-2020

Par une délibération du Conseil de Communauté du 13 février 2006, le site Entrée Est de l'agglomération à Rive-de-Gier, incluant les friches industrielles Duralex et Couzon, a été retenu comme un des sites stratégiques pour l'aménagement durable du territoire.

A la suite des inondations de 2008 et des premières réflexions conduites par l'EPURES en 2009, l'opération Entrée Est de l'agglomération à Rive-de-Gier a été déclarée d'intérêt communautaire par une délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2012, sur un périmètre de 27 ha, incluant les problématiques de résorption des friches industrielles (Duralex et Couzon) et d'inondations du Gier.

Le Bureau de Saint Etienne Métropole du 20 octobre 2011 s'est prononcé favorablement sur le principe d'une déclaration d'utilité publique, et sur sa mise en œuvre par l'intermédiaire de l'EPORA conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention signée en 2008.

Saint-Etienne Métropole a ensuite décidé de lancer une étude de faisabilité et d'aménagement sur ce périmètre d'opération (27 ha) afin d'identifier les contraintes et les potentiels du site et de concevoir un projet de requalification des espaces en friches en prenant en considération les contraintes liées à la rivière. Ces études ont été confiées à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'un mandat d'études.

Cap Métropole a donc lancé une consultation pour le compte de Saint-Etienne Métropole pour la réalisation de ces études, organisées en deux lots :

- lot n°1 : études de faisabilité, de programmation et de composition urbaine ;
- lot n°2 : études d'aménagement du lit et des berges du Gier et du Couzon au regard des enjeux hydrauliques, écologiques et paysagers, et études réglementaires (étude d'impact et études liées au Dossier Loi sur l'Eau).

Dans ce cadre, diverses études complémentaires ont été réalisées et sont en cours sur les friches Duralex et Couzon dans le but d'agir pour la résorption ou la rénovation de ces friches industrielles, tout en visant une conception innovante du projet de requalification :

- des études techniques et programmatiques,
- des études pré opérationnelles,
- des études sites et sols pollués,
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil.

Ces études rentrent dans le cadre des études éligibles au titre du Document de Mise en Œuvre (DOMO) du programme FEDER 2014-2020 :

- Diagnostics préalables au projet de requalification, à la dépollution et à la démolition,
- Etude de gisement foncier et de potentiel de renouvellement urbain,
- Études de faisabilité, études techniques, études de programmation,

- Élaboration de plans de gestion des sites pollués,
- Bilan d'opération,
- Pilotes d'expérimentation.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité de gestion du Programme Opérationnel Régional du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) /Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020.

Saint-Etienne Métropole souhaite solliciter une subvention FEDER dans le Programme Opérationnel 2014-2020 au titre de l'axe 2, Objectif Thématique 6, Objectif Spécifique 15 (accroître la requalification des friches), type d'actions 1, à hauteur de 57,50 % des dépenses éligibles (dépenses relatives à la requalification des friches en Rhône-Alpes) ce qui représente un montant de subvention de 534 361,30 €, pour une dépense éligible retenue de 929 324 € HT.

Le coût total d'opération s'élève à 1 038 564 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **sollicite une aide européenne via le Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, permettant la réalisation des études de requalification des friches COUZON et DURALEX,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder aux démarches nécessaires pour ce faire,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute convention de subvention dans le cadre de cette démarche,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 article 1327 du budget principal à compter de l'exercice 2017 et des suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU